

Affaire traitée par : Isabelle VERON
Mercre : 1550/10

Monsieur Michel BILLOUT
Sénateur
Palais du Luxembourg
15 Rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Melun, le 04 MAI 2010

Monsieur le Sénateur,

J'ai bien reçu votre lettre du 19 mars mentionnant votre inquiétude au sujet du maintien de l'annexe de la Maison départementale des solidarités de Provins, située à Nangis.

Comme vous le savez très certainement, le territoire sur lequel interviennent les professionnels de la Maison départementale des solidarités de Provins est vaste car comprenant 93 communes et 5 cantons. Les contraintes du territoire, alliées aux contraintes de moyens du Département, impliquent donc de réfléchir très précisément à la meilleure allocation des ressources possible pour assurer une continuité du service optimum en direction de l'ensemble de la population du territoire.

Or, l'étude du nombre d'usagers accueillis sur les sites de Provins et Nangis au 1^{er} trimestre 2010, alors que les plages d'accueil étaient identiques, fait état de 2141 usagers accueillis sur le site de Provins, tandis que 1355 usagers étaient accueillis dans le même temps sur le site de Nangis. De façon plus pérenne, la répartition s'établit à 2/3 de fréquentation à Provins pour 1/3 à Nangis.

Par ailleurs, le site de Nangis ne dispose pas faute de moyens, de cadre permanent à même de fournir le soutien technique nécessaire à l'équipe et de garantir la meilleure sécurisation des personnels lors de la réception des usagers.

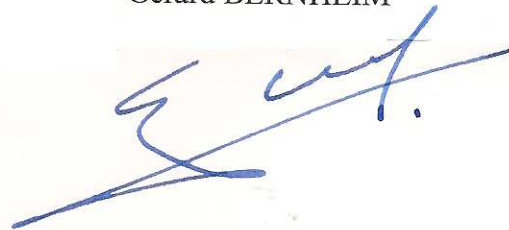
.../...

Au regard de ces éléments et notamment de l'étude des flux de population, il a donc été décidé de réduire les temps d'accueil sur le site de Nangis aux justes proportions du nombre d'usagers reçus, et ce, afin de ne pas pénaliser en moyens le site de Provins. Il n'est pas pour autant prévu de fermer l'annexe de Nangis mais de réajuster le fonctionnement de ce site au regard de son activité réelle et celle de la MDS de Provins.

Confiant dans votre compréhension globale du territoire et de ses spécificités, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Amicalement .

Gérard BERNHEIM



1^{er} Vice-Président chargé de la Solidarité